



AIDE EXCEPTIONNELLE DE 6000€



Avec l'alternance, votre entreprise embauche un salarié à coût réduit et vous maîtrisez vos budgets grâce à la transparence du coût de la formation, des aides perçues et du salaire de l'apprenti :

	Apprenti de moins de 18 ans	Apprenti de 18 ans à 20 ans	Apprenti de 21 ans à 25 ans	Apprenti de plus de 26 ans
Première année	27% 486,49€	43% 774,77€	53% 954,95€	100% 1801,80€

AIDE DE L'ASP DE 500€

	0€/ mois	274,77€/ mois	454,95€/ mois	1301,80€/ mois
Deuxième année	39%	51%	61%	100%
Troisième année	55%	67%	78%	100%

Mais ce n'est pas tout ! Recruter un apprenti c'est aussi :

*du SMIC ou du Salaire Minimum Conventionnel si plus élevé



Un investissement dans votre futur collaborateur



L'adaptation à vos besoins



La transmission de votre métier



La certification qualité a été délivrée au titre des catégories d'action suivantes :
ACTIONS DE FORMATION ET ACTIONS DE FORMATION PAR APPRENTISSAGE.

